

**ZAC de Château Galland -  
Cession du chemin privé Château de Vregille à la SEDD**

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : Par sa délibération en date du 14 décembre 1992, le Conseil Municipal a autorisé le déclassement du chemin du Château de Vregille, compris dans le périmètre de la ZAC de Château Galland. Dans le cadre des travaux à réaliser par le géomètre, un regroupement de parcelles doit intervenir. A cet effet, il convient de céder à la SEDD, aménageur de la zone, l'emprise du chemin privé «Château de Vregille», cadastré section MZ n° 42, d'une surface de 7 ares.

Le chemin restera ouvert à la circulation publique jusqu'à l'ouverture des dessertes prévues par le plan de zone de la ZAC.

L'aliénation se fera moyennant le prix de 17 F le m<sup>2</sup>, soit 11 900 F. Cette recette sera imputée au chapitre 908.0/210.91050.30100.

Le Conseil Municipal est invité :

- à autoriser la cession du chemin privé «Château de Vregille» aux conditions définies ci-dessus ;
- à autoriser M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission d'Urbanisme, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.